

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PERSONNEL COMMUNAL

PLAN DE TITULARISATION 2015

Délibération : **01.2015.009**

Transmis en préfecture le :

9 janvier 2015

Séance du : **6 janvier 2015**

Compte-rendu affiché le **9 janvier 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **30 décembre 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT
(à partir du point 6), François VURPAS (à partir
du point 3), Marie-Paule GAY, Yves GAVault,
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale
ROTIVEL, Olivier BROSSEAU (à partir du point 4),
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard
GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-
PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Marylène MILLET, François VURPAS (jusqu'au
point 3), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 6),
Olivier BROSSEAU (jusqu'au point 4), Anne-Marie
JANAS

Pouvoirs :

Marylène MILLET à Yves GAVault, Olivier
BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI (jusqu'au
point 4), Anne-Marie JANAS à Roland CRIMIER

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013, il avait été explicité le cadre du dispositif de titularisation dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire et avait été approuvée la titularisation de 3 agents :

- un agent de catégorie A sur le poste de responsable du développement économique et de la politique de la ville;
- un agent de catégorie A sur la direction des foyers logement;
- un agent catégorie C sur l'entretien et la restauration des foyers logement .

Aujourd'hui, la collectivité propose l'accès à la titularisation d'un agent de catégorie A sur le poste de directeur du pôle communication et culture. Cette proposition a été soumise au CTP du 21 novembre 2014, qui a validé.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** le plan de titularisation proposé;
- **AUTORISER** l'autorité territoriale à mettre en oeuvre ce plan de titularisation;
- **AUTORISER** l'autorité territoriale à confier l'organisation des sélections professionnelles au centre de gestion.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.